



Pour qui ?

- Toutes les personnes souhaitant obtenir la capacité professionnelle requise pour le statut de mandataire en Assurance
- Toute personne souhaitant exercer l'activité d'IAS en tant que mandataire en Assurance
- Tous les collaborateurs devant produire une attestation de formation habilitante à l'exercice de l'activité d'IAS

Pré-requis :

Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou pré-requis de niveau de formation spécifique.

Durée : 150H

Prix public * :
980 €

Public concerné :
Tous publics

Méthode :
E-Learning

Référence : IAS02-TM

Éligible CPF

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Objectifs de la formation :

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Courtiers en Assurance (délivrance du livret niveau II)
- Mettre à disposition les connaissances métier
- Obtenir la capacité professionnelle et l'attestation de formation professionnelle et le livret IAS Niveau 2
- Répondre aux exigences capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS en tant que mandataire

Compétences visées :

- De maîtriser les compétences relatives aux contrats d'assurance dans le secteur de l'assurance
- Fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance,
- Présenter, proposer ou aider à conclure ces contrats ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre
- Fournir les informations sur un ou plusieurs contrats d'assurance selon des critères choisis par le souscripteur ou l'adhérent
- Diagnostiquer des besoins en assurance des particuliers et des entreprises et apprécier les risques présentés par les différents clients ;
- D'appréhender le cadre juridique de l'exercice de l'activité d'intermédiaire en assurances.

Documents remis à l'issue de la formation :

- Livret de stage IAS Niveau 2 (Pour inscription ORIAS)
- Attestation de réussite à l'examen final IAS de niveau 2



Unité 1 : Les savoirs généraux

► Accueil

- Accueil du parcours IAS
- Introduction au parcours IAS

► Le secteur de l'assurance

- A la découverte de l'assurance
- Histoire de l'assurance
- Le rôle et les branches de l'assurance
- La division des risques
- L'assurance en chiffres
- L'environnement réglementaire de l'assurance
- Contexte réglementaire de l'assurance
- Les autorités de tutelle nationale
- Les organes de représentation
- Le contexte international
- Solvency 2 : Présentation
- Les origines de la réglementation
- Les risques du métier d'assureur
- L'évolution de Solvabilité 1 à Solvabilité 2
- Ancrage et cas d'application

► Les entreprises d'assurance

- Panorama des entreprises d'assurance
- L'entreprise d'assurance : création, vie et disparition
- Ancrage et cas d'application

► L'opération d'assurance

- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- Typologie de l'assurance
- Différence entre assurance de personnes et assurance de dommages
- Principes de remboursement
- Le contrat d'assurance : fondamentaux juridiques
- Caractéristiques juridiques d'un contrat d'assurance
- Parties en présence
- Éléments de base caractérisant un contrat
- Le contrat d'assurance : la souscription
- Le contrat d'assurance : la vie du contrat
- Le contrat d'assurance : le dénouement du contrat
- Ancrage et cas d'application

► Les différentes catégories d'assurance

- Typologie de l'assurance A : Les contrats
- Typologie de l'assurance B : Les primes et les indemnités
- Ancrage et cas d'application

► L'intermédiation en assurance

- La distribution des produits d'assurance
- Assurance et Intermédiation en assurance
- Les différents types d'intermédiaires
- Les conditions d'accès à la profession
- Ancrage et cas d'application

► La relation avec le client

- Les contrats A
- Les sources du droit
- Les contrats B
- L'organisation judiciaire en France
- La relation avec le consommateur
- La protection du consommateur
- La lutte contre les discriminations
- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- La loi ECKERT
- Ancrage et cas d'application

► Autres éléments de l'environnement réglementaire

- La lutte anti-blanchiment
- Lutte anti-blanchiment et assurance A
- La réglementation
- L'approche par les risques
- La tierce introduction
- Lutte anti-blanchiment et assurance B
- La notion d'obligation de vigilance
- Vigilance en assurance vie
- Connaissance du client
- La déclaration de soupçon

Unité 2 : les assurances de personnes Invalidité, dépendance, santé, décès

► L'assurance contre les risques corporels

- Généralités sur la protection sociale
- Protection sociale et prévoyance
- Les différents régimes obligatoires
- L'articulation du régime général des salariés
- L'assurance individuelle accident
- L'assurance incapacité/invalidité complémentaire
- L'assurance décès
- Définition et principes
- Les caractéristiques du contrat
- Les options offertes
- La fiscalité de l'assurance décès
- Ancrage et cas d'application

► La dépendance

- L'assurance dépendance
- Généralités et définition
- La signature d'un contrat d'assurance dépendance
- Les prestations fournies par les assureurs
- Cas concrets

► L'assurance complémentaire santé

- La couverture santé des salariés : les soins
- La couverture maladie
- Le parcours de soins coordonnés
- Le remboursement des soins optiques et dentaires
- La couverture santé des salariés : autres situations
- La couverture arrêt de travail
- Les accidents du travail et maladies professionnelles
- La maternité
- Le décès
- La couverture maladie des TNS
- Généralités
- Indemnités journalières des commerçants et artisans
- Indemnités journalières des professions libérales
- La situation des TNS en cas de chômage
- Les complémentaires santé A
- Protection sociale et complémentaire santé
- Méthodes de calcul des remboursements
- Acteurs et types de contrats de complémentaire santé
- Les contrats responsables
- Les complémentaires santé B
- Obligations des salariés du secteur privé
- La sortie du dispositif
- La situation dans la fonction publique
- Autres cas particuliers
- La loi MADELIN
- Les caractéristiques générales des produits Madelin
- Les caractéristiques particulières des produits retraite
- Les caractéristiques particulières des produits prévoyance
- Ancrage et cas d'application
- Travaux individuels

Unité 3 : les assurances de personnes Vie et capitalisation

► La prise en compte des besoins

- Les statuts matrimoniaux
- Le régime primaire impératif
- Les régimes communautaires
- Les régimes séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce
- La capacité des personnes physiques
- Le statut du mineur
- Le statut du majeur protégé 1
- Le statut du majeur protégé 2
- L'organisation du patrimoine
- Protection sociale et complémentaire santé
- Méthodes de calcul des remboursements
- Acteurs et types de contrats de complémentaire santé
- Les contrats responsables
- Les complémentaires santé B
- Obligations des salariés du secteur privé
- La sortie du dispositif
- La situation dans la fonction publique
- Autres cas particuliers
- La loi MADELIN

► Les principales catégories de contrat

- L'assurance vie
- La souscription
- La vie du contrat A
- Les contrats de capitalisation
- Les contrats en unité de compte : base des valeurs mobilières
- Les actions
- Les obligations
- Les OPCVM
- La pierre papier
- Le marché obligataire
- Risque et stratégies d'investissements
- La fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- Présentation de la Bourse
- La formation des cours de bourse
- Ancrage et cas d'applications

► Les spécificités

- L'assurance vie
- Vie du contrat B
- Assurance vie : le dénouement
- Fiscalité et approche patrimoniale de l'assurance vie
- La fiscalité de l'assurance vie
- La clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Démembrement de propriété et assurance vie
- Ancrage et cas d'application

Unité 4 : les assurances de personnes Les contrats collectifs

► L'assurance de groupe

- L'assurance emprunteur
- Principes généraux
- La formation du contrat : la phase pré-contractuelle
- La formation du contrat : la phase contractuelle
- Risque : Décès
- Risque : invalidité
- Risque : incapacité temporaire
- Risque : chômage
- La convention AERAS
- Les généralités sur la convention
- Les personnes et opérations concernées
- Les aspects techniques
- Ancrage et cas d'application

► Les contrats collectifs au profit des salariés

- Les complémentaires santé - contrat collectif
- La complémentaire obligatoire pour les salariés du privé
- La sortie du dispositif
- La situation dans les fonctions publiques : d'état, territoriale et hospitalière
- Les situations particulières
- Les systèmes de couverture retraite complémentaires
- Les contrats à prestations définies
- Les contrats à cotisations définies
- Le PERP
- L'épargne salariale et l'épargne retraite
- Rappel sur les fondamentaux des régimes de retraite
- Le Plan d'Épargne Entreprise (PPE)
- Le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO)
- Les aspects techniques de l'épargne salariale
- Ancrage et cas d'applications

Unité 5 : Les assurances de biens et de responsabilité

► Responsabilité

- Les contrats A
- Les sources du droit
- Les contrats B
- L'organisation judiciaire en France
- La relation avec le consommateur
- La protection du consommateur
- La lutte contre les discriminations
- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- La loi ECKERT
- Ancrage et cas d'application

► Les différents types de contrats

- L'assurance automobile
- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes avec la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- La protection du conducteur
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques d'indemnisation
- La convention IRSA
- La convention IRCA
- Ancrages et cas d'application

► Les différents types de contrats (suite)

- Les assurances multirisques
- Caractéristiques et étendues des garanties
- Les obligations des co-contractants : l'assureur
- Les obligations des co-contractants : l'assuré
- Les responsabilités garanties par une assurance vie privée
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification liés au risque
- Les éléments de tarification liés au contrat
- Le règlement des sinistres
- La convention CIDRE
- Ancrage et cas d'application

► Les assurances

- Les assurances des risques d'entreprise
- La responsabilité civile des entreprises
- Les assurances de responsabilité civile des entreprises
- Les pertes d'exploitation
- Les assurances homme clef
- Notion d'assurance homme clé
- Fonctionnement
- Fiscalité

Examen final

Moyens pédagogiques

Votre principal intervenant



Jean-Michel Pauline,
créateur et directeur général de Babylon.fr.

Formateur expert

- Animateur au Brevet Professionnel de banque
- Ancien maître de conférences à l'Institut Technique de Banque
- Ancien consultant au CFPB Lyon
- Ancien consultant senior et administrateur du groupe Format Finance
- Depuis 1990 gérant de Babylon.fr

Domaines d'expertises :

- Crédits
- Banque-Assurance

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Notre formation e-Learning vous permet un apprentissage efficace, accessible à tous. Nos formations e-learning sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques accompagnés :

- de mises en situations
- de cas pratiques
- d'exercices d'application
- de quizzes d'entraînement
- de cas concret

Tutorat et accompagnement :

Durant toute votre formation, babylon.fr reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

La formation se déroule en deux étapes

Étape 1 : La formation e-learning

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 65 % de bonne réponse pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissance une fiche de synthèse (au format pdf) est téléchargeable.

Étape 2 : L'examen final de validation

Dès que vous avez validé la première étape, rapprochez vous du service formation pour programmer la session d'examen qui se déroulera en ligne. Nous conviendrons ensemble de la meilleure date, et le jour J vous pourrez passer l'examen final.

Nous pourrions dans un premier temps programmer un examen blanc pour que vous puissiez vous entraîner. En fonction du résultat, vous pourrez soit reprendre quelques révisions, soit programmer l'examen final.

Cet examen final consiste en un quiz de 100 questions qui sont tirées au sort. Pour réussir ce quiz, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

Aspects pratiques

Modalités d'inscription

Faites-nous parvenir votre demande en utilisant le formulaire adapté sur le site www.babylon.fr/campus/.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment pour les parcours E-Learning

Comment consulter le règlement intérieur applicable aux stagiaires ?

Le règlement intérieur s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par **Babylon.fr**, et ce pendant toute la durée de la formation suivie.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet au tuteur de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Vous avancez selon votre rythme. Un contrôle continu de votre progression via des tests de validation est intégré.

Vos référents :

Référent pédagogique : Jean-Michel PAULINE - jean-michel.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Référent technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Référentes administratives Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96
Audrey DEJARDIN / audrey.dejardin@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Accessibilité :

Les contenus, fonctionnalités et quiz du module sont accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes qui peuvent notamment consulter les vidéos grâce à leurs sous-titres (Modules E-Learning sous-titrés).

Environnement technique :

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut avoir une certaine aisance avec un ordinateur, savoir utiliser internet. Les participants doivent savoir utiliser au minimum les principales applications d'un poste de travail sous Windows (messagerie, navigateur Web, bureautique, pdf ...).

- Avoir un accès internet avec une connexion haut débit.

- Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur personnel (Apple ou PC) avec un navigateur récent (Windows : Internet Explorer 10 ou versions ultérieures, Microsoft Edge (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version) ; Mac : Safari (dernière version), Google Chrome (dernière version), Firefox (dernière version))

Durée d'accès au campus :

6 mois d'accès au campus de formation en ligne.

